

FRAIS DE SCOLARITE 2026-2027

Régime	CLASSE							
	EGT			PRO / CAP			BTS	DE
	Externe	Demi-pension	Pension	Externe	Demi-pension	Pension	Externe	Externe
Scolarité	1135,00	1135,00	1135,00	1090,00	1090,00	1090,00	1135,00	1500,00
Demi-pension		770,00			770,00			
Pension *			3700,00			3700,00		
Transport Sport&divers	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	25,00	
ENT	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00
Cotisation APEL	21,00	21,00	21,00	21,00	21,00	21,00	21,00	
Cotisation solidarité	21,00	21,00	21,00	21,00	21,00	21,00		
Association sportive	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00		
Arts plastiques				5,00	5,00	5,00	5,00	
TOTAL	1248,00	2018,00	4948,00	1208,00	1978,00	4908,00	1193,00	1507,00

* hébergement 1967€-restauration 1733€

Location des tablettes APPLE OBLIGATOIRE	
(Montant à rajouter au tarif ci-dessus)	
EGT / PRO	198 € / an
BTS ESF	297 € /an
CAP	297 € /an
Les Terminales EGT et PRO ainsi que les 2ème année de BTS ESF ne sont pas concernés pour cette année car ils n'ont pas de tablette	

MODALITES DE REGLEMENT

Merci de remplir 1 fiche par payeur en cas de multipayeurs

200 € d'arrhes à verser dès la confirmation de l'inscription ou réinscription

9 mensualités de septembre à mai (les arrhes seront déduites du montant)

Le mode de paiement privilégié est le **prélèvement automatique mensuel**, effectué le **10 de chaque mois**.

> ⚠ Exception : le prélèvement de septembre sera effectué autour du 15.

Modes de paiement acceptés

Prélèvement automatique

→ Merci de compléter le mandat SEPA et de joindre un RIB.

Chèque

→ Indiquer au dos du chèque la référence figurant sur la facture (ex. : 411XXX).

→ Les chèques doivent être reçus au plus tard le 10 de chaque mois.

Carte bancaire

→ Paiement via la plateforme École Directe.

Conditions importantes

- En cas d'annulation de l'inscription indépendante de l'établissement, les arrhes ne sont pas remboursables.
- Pour les élèves pensionnaires, la partie hébergement n'est pas remboursable en cas de désistement ni en cas d'exclusion.
- Demi-pensionnaires et pensionnaires : En cas de changement de régime, tout mois commencé est dû.
- En cas de non-paiement supérieur à 2 mois, le dossier sera transmis au service contentieux (frais à la charge de la famille).
- En cas de refus d'adhésion, les cotisations Association Sportive, APEL et Solidarité, peuvent être remboursés sur demande écrite avant le 30 septembre.

Notes

- **Externes** : Des tickets repas peuvent être achetés au tarif de 6.70 €
- **BTS/DE** : Assiette étudiante composée d'un plat et d'un dessert au prix de 4 euros
- Les vacances et les périodes de stage sont déduits de nos tarifs.

Le Chef d'Établissement
Monsieur Jérôme BORG


LYCÉE POLYVALENT PRIVE
BEAUSEJOUR
 2 Rue Girard
 11100 NARBONNE
 Tél. 04 68 32 04 13 Fax 04 68 65 37 82